

COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
CANTON DE GLEIZE

CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 4 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2024
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17
Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Présents : Gérard TACHON, Marie-Andrée CHOPIN, Daniel JACQUET, Pascale MEUNIER, Jean-Noël FAVROT, Maurice CROSO, Christian PETAT, Bruno BERERD, Muriel SAUVERZAC, Karine LACROIX, Bénédicte MINET, Christèle DEL CAMPO, Carole COSENZA, Michael SAINT-ANDRÉ et Christina POLIDORI

Absents excusés : Roger CHOPIN (donne pouvoir à Daniel JACQUET), Ludiwine CARVAT,

Absents :

Arrivés en cours de séance : B. BERER, M. SAUVERZAC

Procuration : Daniel JACQUET

Nombre de votant : 15

Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT : Jean-Noël FAVROT

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h02

À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2024 approuvé à l'unanimité des présents

I- DÉLIBÉRATIONS

1. N° 2024-10 - SUBVENTIONS 2024

Au cours de cette réunion, le Conseil Municipal prend connaissance du projet de subventions pour 2024 établi par la commission « vie associative » lors de la réunion du 2 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

DÉCIDE d'octroyer les subventions suivantes :

Association Fanfare Echo de la Vigne du Perréon	3 000,00 €
dont frais de	1 000,00 €
dont subvention	2 000,00 €
Club des Amis du Perréon	300,00 €
Comité de Jumelage	300,00 €
Comité des Fêtes du Perréon	600,00 €
Bécane Club Perréonnaise	1 200,00 €
dont frais de	600,00 €
dont participation à l'école	600,00 €
Société de Boules du Perréon	300,00 €
Association des Anciens Combattants du Perréon	200,00 €

Sou des Écoles du Perréon	600,00 €
Association Tous Unis pour Leandro	300,00 €
Perréonnaise Basket	1 200,00 €
dont frais de	600,00 €
dont participation à	600,00 €
Association des Familles	500,00 €
Ultra Beaujolais Village Trail	600,00 €
Association de pêche "la Gaule de la Vauxonne"	300,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers des Briades	300,00 €
Les Cadoles Perréonnaises	300,00 €
AGIVR	100,00 €
RASED (6 classes x 20 €) (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)	120,00 €
Coopérative Scolaire du Perréon	500,00 €
TOTAL	10 720,00 €

Les crédits seront pris au B.P. 2024, au compte 65748 - subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

Il est rappelé que le versement des subventions est subordonné à la remise d'un dossier comprenant la demande de subvention complétée, le compte-rendu de la dernière assemblée générale et la présentation des comptes de l'association.

Le Maire rappelle que les associations bénéficient gratuitement des salles communales en plus des subventions accordées.

2. N° 2024-11 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2024 est estimé à 386 439 €. Il n'inclut pas les mesures correctives de la réforme fiscale (application du coefficient correcteur), les effets du lissage induits par la révision des locaux commerciaux, et la majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

En conséquence Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2023,

Fiscalité directe locale - Le Perréon	Taux votés en 2023	Bases prévisionnelles 2024	Taux proposés en 2024	Produit fiscal attendu 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,40%	1 180 000 €	27,40%	323 320 €
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	18,50%	248 500 €	18,50%	45 973 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,36%	119 400 €	14,36%	17 146 €
TOTAL				386 439 €

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 14,36 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,40 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,50 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour information, la recette fiscale totale attendue en 2024 s'élève à 517 364 €. En plus des 3 taxes, elle comprend des allocations de compensations et bénéficie du coefficient correcteur qui permet de combler en partie la perte de la taxe d'habitation.

Arrivée de M. BERERD à 19h15

3. N° 2023-12 - Département du Rhône - Demande de subvention au titre de l'appel à projet 2024

Remplacement des fenêtres du restaurant scolaire - Isolation thermique

Au cours de cette réunion, Monsieur le Maire rappelle, d'une part, la notice relative aux demandes de subventions des collectivités au Département du Rhône et, d'autre part, le projet de remplacement des fenêtres du restaurant scolaire pour permettre une meilleure isolation thermique.

En conséquence, il y a lieu de présenter un dossier à Monsieur le Président du Département du Rhône pour l'obtention d'une subvention au titre de l'appel à projet 2024 concernant les travaux de remplacement des fenêtres du restaurant scolaire.

L'estimation prévisionnelle HT des travaux s'élève à : 9 515,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

SOLLICITE de Monsieur le Président du Département du Rhône la subvention suivante :

Montant de la subvention demandée (80 %) : 7 612,00€

4. N° 2023-13 - DEPARTEMENT DU RHONE - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE CRÉATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ ROUTE DU TRÈVE

- Vu les articles R2334-10 à R2334-12 du code général des collectivités territoriales en vigueur au 19 janvier 2022,

- Considérant le projet de création d'un plateau surélevé à l'entrée Ouest de la commune, sur la RD88, route du Trêve, à proximité de l'école maternelle et en amont de la voie qui dessert le parking public et l'accès aux nouvelles constructions, afin de réduire la vitesse des véhicules et ainsi assurer la sécurité des usagers et faciliter les sorties des véhicules.

- Considérant le coût estimatif des travaux s'élevant à 20 783,07€ HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Département du Rhône une subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux suivants : création d'un plateau surélevé à l'entrée Ouest de la commune, sur la RD88, route du Trêve, à proximité de l'école maternelle et en amont de la voie qui dessert le parking public et l'accès aux nouvelles constructions, afin de réduire la vitesse des véhicules et ainsi assurer la sécurité des usagers et faciliter les sorties des véhicules,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

II- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1. Finances

Les dotations de l'état en faveur de la commune s'élèvent en 2024 à 108 439 € contre 107 110€ en 2023. Elle comprend la dotation forfaitaire : 61 327 €, la dotation de l'élu local : 293 €, la dotation de solidarité rurale : 46 250 € et la dotation nationale de péréquation : 862 €.

La commune va devoir reverser au département une partie de la subvention accordée dans le cadre de la réhabilitation de la Salle polyvalente, car le coût réel des travaux est inférieur au coût estimé lors de la demande de subvention. Le montant à devoir est 10 260 €.

Pour l'année 2023, le montant total de la part communale des titres de taxes d'aménagement pris en charge par les services des finances publiques s'élève à 21 457 €

2. Bâtiments, salle polyvalente, matériels

Salle polyvalente : toujours pas d'intervention du plombier. Problème sur une des fenêtres de désenfumage. Suppression du limiteur de décibels. Le défibrillateur a été déplacé et mis dans le couloir du hall d'entrée. En attente de la réparation du sol de la grande salle.

Eglise : le carrelage de l'entrée est à réparer

Arrivée de M. Sauverzac à 19h27

Ecole maternelle : problème d'étanchéité du toit au niveau du hall. L'entreprise CHOPIN doit intervenir. Nouvelle réglementation du parking : le stationnement réservé à l'école maternelle entre 8h et 9h et entre 16h et 17h.

École élémentaire : le sentier menant à l'entrée nord va être réalisé la 2^{ème} semaine des vacances de Pâques. Le système d'interphone va être remplacé.

Restaurant scolaire : l'éclairage LED a été réalisé.

3. Voirie, sentiers pédestres, aire de loisirs, cimetière

Une réunion de la commission « voirie » est programmée le 16 avril pour faire le point sur les purges, les reprises d'enrobé, le pontage de fissures, etc... tous les petits travaux de voirie pour une future intervention de l'Agglo sur les problèmes prioritaires.

La 1^{ère} campagne de fauchage sur la voirie communale aura lieu en mai. Le curage des fossés se fera dans un second temps.

En attente d'un devis pour le nettoyage des bacs de rétention.

Les travaux pour la création d'un plateau ralentisseur à l'entrée ouest du bourg seront réalisés par l'entreprise THIVENT qui a été retenue pour un montant de 20 783,07 € HT

Travaux sur les routes départementales : reprise des bordures sur la RD88 au niveau du Bout du Monde et travaux électriques sur la RD133, boulevard Tachon Paquet.

Un nettoyage des fossés à la descente de la Cime des Prés a été réalisé.

Désherbage effectué au cimetière. Il faudra que l'agent y retourne rapidement au vu de la pousse.

4. Urbanisme

CU, M. Francesco DE MARCO, 168 rue de la Gare,

CU, M. Laurent BESSY, lieu-dit le « Crêt des Chaux »,

DP, Mme Murielle BENSO, 127 montée du Perrin, création d'une piscine.

PLUiH : le travail effectué par les élus en atelier a été transmis à l'Agglo. Les demandes de modifications n'ont pas été prises en compte sur la carte. Beaucoup de végétations dites « remarquables » ont été ajoutées alors qu'elles n'ont aucune pertinence (n'existent plus ou n'ont aucun intérêt remarquable). Les élus déplorent le travail réalisé par les bureaux d'étude qui se sont a priori basés sur une carte en vue aérienne non récente.

5. Employés communaux

Les congés des agents ont été posés.

La mairie, la bibliothèque et l'agence postale seront fermées le week-end de l'Ascension.

L'agent technique au restaurant scolaire toujours en arrêt. Le remplacement est assuré par 2 personnes dont 1 qui avait travaillé aux services périscolaires en 2021.

6. Vie scolaire et périscolaire

École élémentaire : la première session de piscine n'a pas pu avoir lieu : pas de chauffeur de car.

École maternelle : participation des enfants à la matinée de l'environnement.

Le Conseil Municipal des Enfants s'est déroulé le 9 avril :

- reconduction de l'après-midi jeux le mercredi 24 avril pendant les vacances de Pâques,
- projet de parc de jeux à l'aire de loisirs pour les enfants de 8 à 12 ans,
- Idée de création d'un Pump track (piste à bosse destinée aux vélos, trotinettes, rollers, skate,...)

M. Saint-André est favorable à l'agrandissement du parc de jeux. M. le Maire soulève le problème de propreté au stade, raison pour laquelle les tables de pique-nique avaient été retirées. Il propose la création d'une commission spéciale qui s'occuperait de l'aire de loisirs. Il désigne M. Saint-André responsable de cette commission (avec Carole COSENZA).

7. CCAS

Conseil d'Administration le 6 avril : vote des comptes 2023 et du budget 2024.

8. Vie associative

Perréonnaise Basket : bal le 13 avril.

Comité des Fêtes : randonnée des cadoles le 14 avril.

Lions Club : Rallye le 7 avril.

Sou des écoles : un peu moins de participation cette année au loto. C. Polidori pense qu'il serait préférable à l'avenir d'organiser le loto le samedi plutôt que le dimanche.

Comité de Jumelage : voyage en Belgique le week-end de l'Ascension

Tour du Beaujolais : course le 8 juin avec 2 passages sur la commune en fin d'après-midi. Le parcours sera présenté au Château des Loges le 18 avril.

Trail de l'UBVT : le 8 juin.

Le calendrier des fêtes a été repoussé au 28 mai. Ce sera l'occasion de présenter le nouveau logiciel de gestion des salles.

Un prix du marathon du Beaujolais a été remis à l'association « Tous Unis pour Léandro » pour le nombre de participants à l'édition 2023.

9. Correspondant défense :

Bilan des interventions de la gendarmerie sur la commune du Perréon.

10. Information, communication

L'Echo des Cadoles a été distribué les 8 et 9 avril. M. Favrot remercie la commission pour le travail effectué.

Facebook : beaucoup de vues pour les cambriolages, un peu moins pour les patous du berger des Landes et la boîte à livres. Présence de l'Aire Aérée sur le marché un jeudi sur 2. L'association propose des ateliers informatiques et de la gymnastique cérébrale à ceux qui le souhaitent.

Les ateliers informatiques proposés par l'UDAF les mardis matin à la mairie, prendront fin le 28 mai

11. Fleurissement, illuminations

Préparation des massifs par les agents pour les plantations de printemps le 30 avril.

12. Développement durable, patrimoine et bibliothèque

Matinée nettoyage de printemps : retour positif. Une centaine de participants. Beaucoup de familles. Prévoir, pour les prochaines années, un repérage des gros déchets sauvages.

Bibliothèque : retour mitigé de la matinée de la semaine littéraire.

Le parcours des Grolus est très apprécié.

13. Cérémonies

Une réunion est à prévoir pour l'organisation des prochains événements :

- Le 8 mai : commémoration de l'armistice
- Le 25 mai : inauguration de la salle polyvalente
- Le 31 mai : mise à l'honneur d'une habitante de la commune. Cérémonie organisée par le cabinet de Monsieur Alexandre PORTIER, Député.

14. Syndicats

Agglo :

SYTRAIVAL : la commune va signer la convention CITÉO pour l'obtention d'une participation financière à hauteur de 0,90€ par habitant et par an pour l'entretien des points de collecte des déchets de la commune. Des bacs collectifs vont être installés au Duchamp, côté est, pour faciliter le ramassage des déchets.

Le Président refuse le transfert de compétence du pouvoir de police des RLPI (Règlement local de publicité intercommunal), qui est laissée à M. le Maire.

Une station de réparation et gonflage des vélos, fournie par l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, va être installée place de la Maire.

Une proposition va être faite aux communes pour poser des composteurs collectifs en biodéchets. M. Favrot pense qu'il serait judicieux d'en faire poser un à proximité du restaurant scolaire et des nouveaux logements route du Trêve.

En période de préparation des jeux olympiques, la CAVBS, dont le territoire est labélisé « Terre de jeux », veut mettre à l'honneur et renforcer le sport au quotidien. Elle organise le « mois des jeux » en juin. L'objectif est de fédérer toutes les associations sportives volontaires et de mettre en avant leurs activités.

SIECB :

La CCBS souhaiterait reprendre la compétence. La loi NOTRe fixe la date limite du 1^{er} janvier 2026 pour définir l'avenir du syndicat.

SDMIS :

Le Capitaine De Vermont prend la suite du Capitaine Chalard aux Briades. Cérémonie le 4 mai.

15. Ambroisie, moustiques tigres et frelons asiatiques

Les sacs à chenilles ont été posés. Une communication a été faite sur les moustiques et, une autre sera publiée prochainement sur la gestion des frelons.

16. Divers

Le Maire et les adjoints se rendront cette année au Congrès des Maires à Paris en novembre.

M. le Maire souhaite présenter les travaux réalisés à la Salle polyvalente aux trophées des Maires 2024 dans la catégorie « Environnement ».

Un administré signale par courrier adressé à M. Favrot, une décharge sauvage à la Cime des Prés.

Association patrimoine du transport routier le 15 et 16 juin

La nuit des rosées du 1^{er} juillet au 31 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07

M. le Maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 14 mai 2024 à 19h

Le Maire,
Gérard TACHON

Le secrétaire de séance,
Jean-Noël FAVROT

